

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DECRET N° 78/696 du 18/II/78  
/MTJ.SGFPT.DFP/21024/15  
portant intégration et nomination de certains  
candidats dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Pu-  
blique) en tête Monsieur MASSOUMOU Paul. -

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-  
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

====oOo====

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant  
le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la  
catégorie A1 des Services de Santé;  
D.B. (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
D.C.F. (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Républi-  
que Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-  
tre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 1591/MTJ.CAB du 1.9.1978 du Ministre du Tra-  
vail et de la Justice transmettant les dossiers constitués par des  
intéressés;

DECRET :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 65-44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de Médecin obtenu en URSS, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

MM. : \ MASSOUMOU Paul, né le 5.4.1950 à Bacongo (Brazzaville)  
- LIBANDZAN-MPOUA Jules, né le 2.3.1951 à Djambala  
- KIBAMBA Michel, né le 1.3.1953 à Mouyondzi  
- NGOUONI Boniface Gérard, né le 3.8.1953 à Kabaniama (Kellé)  
Mlles : \ NGOMA-MABIKA Henriette, née le 3.3.1951 à Loubomo  
- BIDIET Lucienne Georgine Paulette, née le 27.9.1950 à Bacongo (B/ville).

ARTICLE 2°. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 18 Novembre 1978

Par le Deuxième Vice Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des Af-  
faires Sociales,

Médecin-Commandant D.A. MISSONTSA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Colone L. Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MSAS	1
SGSP	2
DOSSIERS	18
INTERESSES	6
SGCM/BC	2